



NAYEMONT LES FOSSES

HAUTES - FOSSES

BASSES - FOSSES

DIJON

BROMPONT



VILLAGE



28 octobre 2012
Parc à MenuMont

Sommaire

<i>Le mot du maire.....</i>	<i>3</i>
<i>Conseils municipaux</i>	<i>4</i>
<i>Les racines du Pays</i>	<i>6</i>
<i>La vie du village</i>	<i>8</i>
<i>Loisirs - Associations.....</i>	<i>16</i>
<i>Les écoles</i>	<i>18</i>
<i>Etat-civil</i>	<i>19</i>
<i>Informations pratiques.....</i>	<i>20</i>

BULLETIN COMMUNAL DE NAYEMONT LES FOSSES

Directeur de la publication : Patrice FÈVE

Responsable de l'édition : Alain PLEYER

Comité éditorial : Jean-Claude ANDRÉ, Patricia WATTIGNIES, Catherine VOINSON

Nos remerciements à toutes les personnes ayant apporté leur concours à l'élaboration de ce bulletin

Imprimeur : ICMA - 88102 SAINT DIÉ CEDEX - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement



- Tous droits réservés -

- Reproduction des textes ou photos interdite sans l'autorisation du Directeur de la publication -



Le mot du Maire

Ce bulletin, porteur de nombreuses et riches informations concernant notre village, vient vous apporter un peu de chaleur locale.

La vie communale de cette année qui se termine a été jalonnée des décisions prises par l'équipe municipale. Je voulais citer quelques travaux qui continuent à améliorer notre environnement, comme l'ouverture d'une baie vitrée à l'école des Basses-Fosses ou la reconstruction du chalet d'accueil à l'aire de loisirs des Goutys. L'aménagement d'une grande salle de 60 m² au sous-sol du centre de loisirs va permettre une meilleure optimisation et une indépendance dans l'utilisation des locaux pour plus d'activités. La création de la salle informatique et l'installation du bureau de vote au rez-de-chaussée ont modifié l'usage de notre bâtiment mairie avec tous les travaux nécessaires.

Des renouvellements de matériels communaux, comme le remplacement de

la lame de déneigement vieille de 35 ans ou l'acquisition d'un nettoyeur haute pression, contribuent à l'efficacité du travail du personnel communal dans la diversité de leurs fonctions.

Pour 2013, quelques chantiers sont prêts à voir le jour. Il faut savoir que le délai est toujours long entre la volonté municipale et la réalisation, compte-tenu des temps de demandes et accords de subventions, ainsi que la lourde réglementation des marchés publics. C'est la voirie d'une partie du chemin du Rain des Bolés, côté Hautes-Fosses, et 4 petites interventions de voirie sur la commune, des panneaux et plaques de signalisations, des entretiens de parcelles forestières, la réhabilitation du chalet arrière du centre de loisirs, la rénovation des bureaux administratifs de la mairie qui sont prévus et engagés.

La période hivernale, commencée tôt, risque de coûter plus cher que l'an passé et les financements publics commencent

aussi à se refroidir. Il est heureux que la gestion communale permette encore d'attribuer une part non négligeable à l'investissement. Une réserve financière doit également se constituer pour faire face au programme d'assainissement de Brompont. Je le rappelle, il ne pourra se mettre en œuvre que lorsque les financeurs, en particulier l'Agence de l'Eau, valideront et intégreront notre dossier dans leur nouveau plan. Les négociations sont en cours.

Puisse les petites anecdotes ou histoires de ce bulletin, des plus sérieuses ou tristes aux plus amusantes, contribuer après lecture à passer de bonnes fêtes de fin d'année malgré, si c'est le cas, les soucis de la vie qu'il faut gérer au mieux.

Avec l'équipe municipale et le personnel, je vous présente mes sincères vœux de bonne année 2013 !

Patrice FÈVE

Les racines du Pays

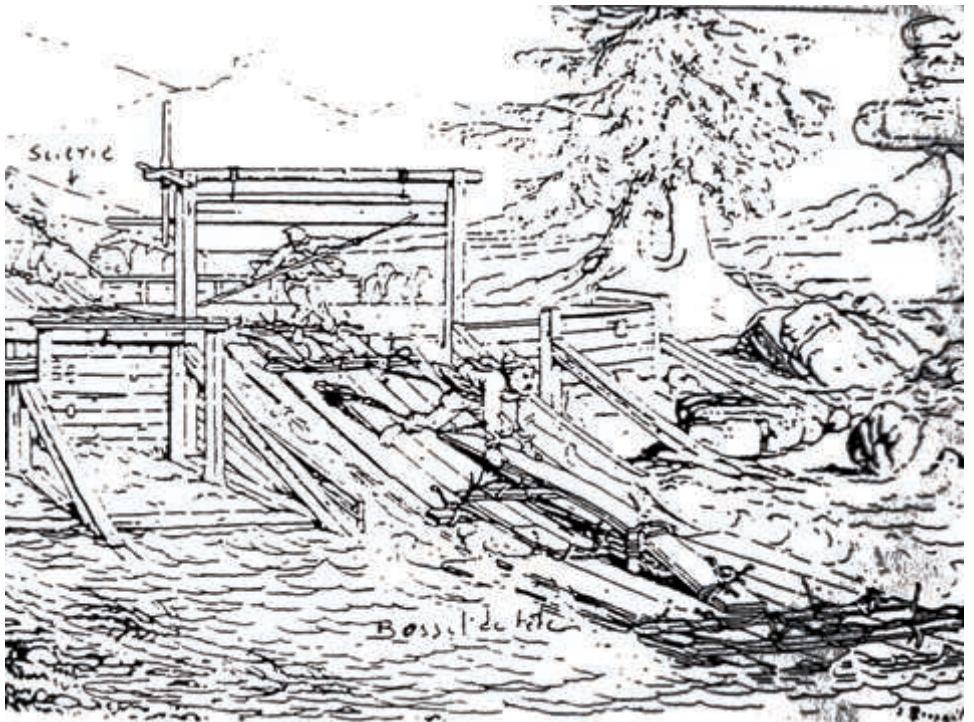
- Chapitre 10 - Une industrie disparue : le flottage du bois

L'idée de déplacer sans peine une lourde pièce de bois en l'abandonnant au courant d'une rivière a dû venir au premier homme qui a vu un arbre déraciné descendre au fil de l'eau. Du Haut Moyen-Age à la fin du 19^{ème} siècle, c'est par eau qu'étaient acheminés le bois de chauffage, de charpente et de construction, formés en trains que l'on dirigeait à la gaffe.

Raon l'Étape était le grand port au bois de la montagne vosgienne, de là partaient les flottements qui descendaient jusqu'à Metz. L'essentiel du bois était importé par les Hollandais, notamment pour la construction de leurs vaisseaux. La Hollande, démunie de forêts, possédait au 16^{ème} et 18^{ème} siècles la plus grande force de commerce du monde : les ouvrages portuaires d'Amsterdam. Ses grands immeubles demandaient des fondations solides dans un terrain marécageux. On enfonçait de gros pieux en chêne pour donner aux ouvrages l'assise nécessaire. Ils avaient une moyenne de 18 mètres de longueur. Le palais royal du 17^{ème} siècle repose sur 13659 pieux... La "Venise du Nord" avait aussi besoin de bois, pour la confection des coques de vaisseaux en chêne et de résineux pour les mâtures. Les besoins en bois étaient énormes.

Etendue du parcours

Les expéditions de bois se font depuis Sainte-Marguerite et Saint-Dié jusqu'à Nancy ou Metz puis, de là, aux frontières de la France. La distance parcourue en



Le flottage du bois

rivière de Meurthe de Sainte-Marguerite à Raon l'Étape en traversant Saint-Dié est de 23 km. Les flotteurs vosgiens ne descendent pas en dessous de Metz, d'autres marins prennent le relais.

Composition de chaque train

Les trains se composent de bois de marronnage (billes écorchées et sommairement équarries ou de bois de charpente ou partie de l'un et de l'autre). Un train de planches pèse environ 40 000 kg. Une flotte pèse en moyenne de 30 à 50 tonnes, les différentes manœuvres nécessaires sont délicates et souvent dangereuses. 1 400 trains sont expédiés chaque année.

Les infrastructures

Classées flottables par l'administration, elles le sont encore à ce jour, ce qui suppose un entretien permanent et coûteux. Les propriétaires ont l'obligation de maintenir un marchepied le long de la berge et d'entretenir à leurs frais les barrages et vannes de flottage. Les

berges sont considérablement dégradées, l'arrêt d'une flotte est une opération désastreuse pour elles.

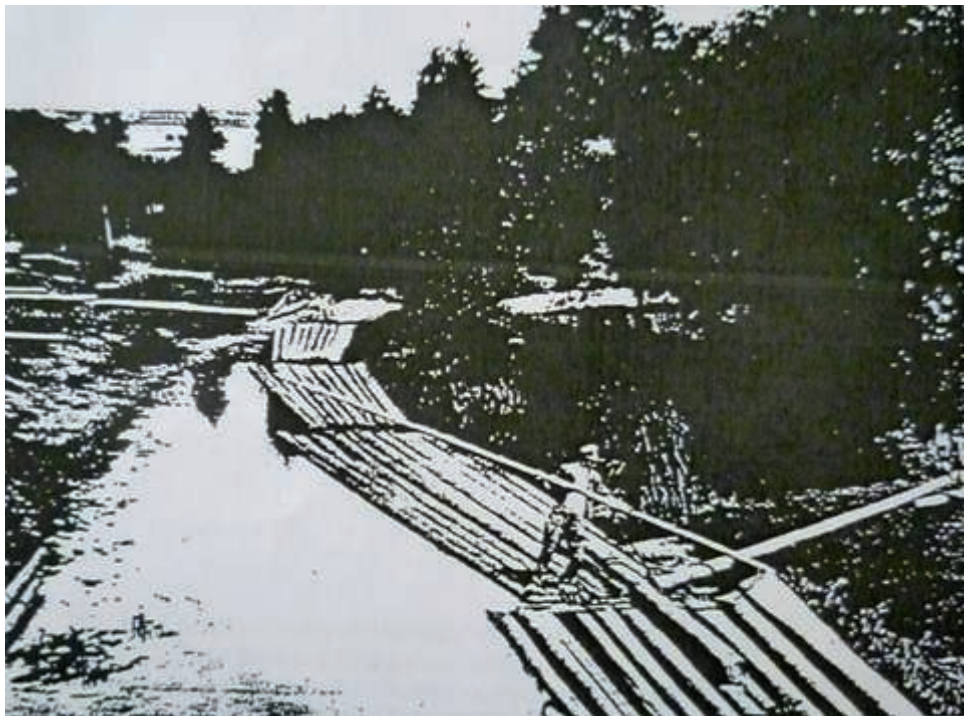
C'est aux marchands de bois qu'est confiée l'exploitation des forêts. Le bûcheron coupe et ébranche l'arbre. Le "schlitteur" et le voiturier le mènent jusqu'à la scierie. Le "sagard" transforme une partie du bois en planches, puis le flotteur confectionne au printemps les bossets qui seront réunis en trains et flottés jusqu'au port le plus proche. Le marchand de bois confie ainsi ses marchandises au maître flotteur chargé de convoier bois et planches vers le nord. Marchands de bois et maîtres flotteurs, un mariage de raison avec beaucoup de tiraillements et de conflits d'intérêts. Le flottage est puissant et florissant au milieu du 19^{ème} siècle dans tout le bassin de la Meurthe. Il est considéré par l'État comme un service public, et bénéficie de crédits et d'une certaine complaisance lors des conflits entre les riverains usiniers et paysans. Il disparaît dans l'indifférence la plus totale en 1899. Il ne peut se moderniser et se trouve rapidement supplanté par le rail.

Les racines du Pays

Vie quotidienne

Si le flotteur était parfois un hâbleur, il était plus souvent encore taciturne. Tout comme le bûcheron, il n'avait pas grand-chose à dire. Il est rude et d'esprit fruste. Il est aussi très misérable. Les salaires sont extrêmement bas malgré le bon marché de la vie et ils sont très insuffisants. De plus ce travail dans la forêt ou sur les rivières est aussi saisonnier. Le froid et les neiges l'arrêtaient et, quand vient l'hiver, une partie des habitants ne vit que de la charité publique.

La culture procure de maigres ressources. Le menu est invariable : à midi soupe au lard et pain sec, le soir lait caillé et pommes de terre cuites à l'eau "viande de boucherie dans les occasions exceptionnelles". Dans ces conditions, le bûcheron et le flotteur cherchent dans l'alcool un excitant et une consolation. Cette population, qui vit au jour le jour, est hors d'état de se ménager des ressources pour les périodes de chômage. Que survienne une crise, une mauvaise récolte et ce sera la misère. Ce 19^{ème} siècle révèle un prolétariat exploité, misérable et des notables puissants. Dans la filière bois, les marchands se sont enrichis, et le textile qui vit une grande implantation dans la région a ses maîtres.



Conduite d'une flotte de bois

Marche d'une flotte

Le débit des petits cours d'eau était souvent insuffisant pour emmener les trains de bois. Les flotteurs avaient recours à des retenues ou écluses pour provoquer "le Bran". Ils fermaient les barrages et faisaient ouvrir les biefs des usines.

Trois hommes suffisaient ordinairement pour conduire une flotte. Le flotteur de tête sur le second bosset guidait à l'aide

d'une perche appelée "cheval" par les flotteurs. Elle jouait le rôle de gouvernail. Les deux autres flotteurs munis de gaffes appelées "forêt" guidaient l'ensemble du train. Un câble nommé "chavotte" était fixé par un bout à la flotte et par l'autre bout à un fort piquet. Elle permettait d'arrêter la flotte : un flotteur sautait à terre, enfonçait le piquet dans le sol de la rive et retenait à deux mains la tête du piquet. C'était un métier dangereux et dur, qui demandait force et agilité.



Descente d'un train par une vanne de flottage

Référence : *"Le flottage du bois et les oualous"* par Olivier GUATELLI.

Archives de la Société Philomatique Vosgienne.

Photos : Musée de Saint-Dié

A suivre...

La vie du village

Le petit patrimoine de Nayemont les Fosses

- Chapitre 8 -

Cimetière intercommunal Nayemont les Fosses Sainte-Marguerite

Avant 1931, notre ancien cimetière autour de l'église, bien indivis pour moitié avec la commune de Sainte-Marguerite, ne peut être agrandi. Il faut trouver une solution.

J'ai pensé vous parler de la construction du cimetière actuel suite à une conversation avec une jeune habitante de notre commune. Conversation certes pas très gaie, mais qui lui a fait découvrir que Nayemont les Fosses est propriétaire indivis (aujourd'hui 30 %) avec Sainte-Marguerite (70 %). Les proportions sont identiques pour l'entretien et les réparations. Elle a aussi découvert que la partie de droite, où se trouve le calvaire, est réservée à Nayemont les Fosses, l'allée centrale faisant la séparation. Le columbarium et le jardin du souvenir sont communs.

Réunions du conseil municipal pour la construction du cimetière :

Séance du 19 octobre 1924 :

Le Maire donne connaissance au conseil d'un plan sommaire de terrains pour la création d'un nouveau cimetière avec les communes de Sainte-Marguerite et Saulcy sur Meurthe.

Séance du 14 juin 1925 :

M. le Maire fait part au conseil d'une lettre du 12 juin de M. le Maire de Sainte-Marguerite relative à l'emplacement du nouveau cimetière (prévu au lieu-dit la corvée), mais il y a un problème d'expropriation et de prix



L'emplacement de l'ancien cimetière

excessif. Un autre endroit est proposé en bordure du chemin vicinal ordinaire de Sainte-Marguerite à Nayemont, mais il est trop humide. Un déplacement de quelques centaines de mètres pourrait faire tomber d'accord les propriétaires et les municipalités en se rapprochant du centre de la paroisse.

Séance du 9 août 1925 :

Demande réitérée du fossoyeur de la paroisse qui n'a plus la place nécessaire pour ouvrir les fosses.

Séance du 27 septembre 1925 :

Désaccord entre les deux communes concernant la construction. Le conseil demande à M. le Préfet de bien vouloir autoriser la commune de Nayemont à sortir de l'indivision.

Séance du 27 décembre 1925 :

Après concertation, accord sur l'emplacement par les deux communes

qui demandent à M. le préfet de désigner un géologue chargé de se prononcer sur la nature des terrains.

Séance du 1^{er} Août 1926 :

Avis favorable du commissaire enquêteur pour construire le cimetière à l'endroit choisi par les municipalités.

Séance du 20 février 1927 :

Choix de l'entourage du cimetière, soit mi-maçonnerie et mi-treillage, soit maçonnerie. Le choix est en maçonnerie.

Séance du 26 mai 1927 :

Projet de l'architecte pour la construction du cimetière. Elle sera financée en partie par les dommages de guerre relatifs au presbytère, le complément à voter par la commune est de 18 736,43 F.

Séance du 4 décembre 1927 :

Achat des terrains pour la somme de 18 000 F.

La vie du village

Le petit patrimoine de Nayemont les Fosses

- Chapitre 8 (suite) -

Séance du 8 janvier 1928 :

Le Maire rappelle les différentes décisions prises antérieurement par les conseils et visant à la sortie de la commune de Saulcy sur Meurthe dans la propriété de l'église et du cimetière de Sainte-Marguerite.

Séance du 10 juin 1928 :

La commune de Nayemont les Fosses vote la somme de 20 000 F plus un reliquat de dommages de guerre. La commune de Sainte-Marguerite vote la même proportion, pour un total de dépenses de 48 564,60 F.

Séance du 9 août 1929 :

Etablissement d'un règlement et de tarifs de concessions basés sur les localités voisines de même population en tenant compte de la situation générale de fortune de ses habitants. Les deux tiers du prix de chaque concession profitent aux deux communes de Sainte-Marguerite et de Nayemont, l'autre tiers attribué par parts égales aux établissements de bienfaisance.

Séance du 7 janvier 1930 :

Le prix des concessions est établi comme suit : 150 F pour les concessions à perpétuité ; 80 F pour les concessions trentenaires et 50 F pour les concessions temporaires (15 ans non renouvelables).

Séance du 18 mai 1930 :

Désaccord des deux communes sur la répartition de chaque partie du cimetière, Sainte-Marguerite n'acceptant pas la partie gauche.



Le nouveau cimetière. A gauche Sainte-Marguerite, à droite Nayemont les Fosses

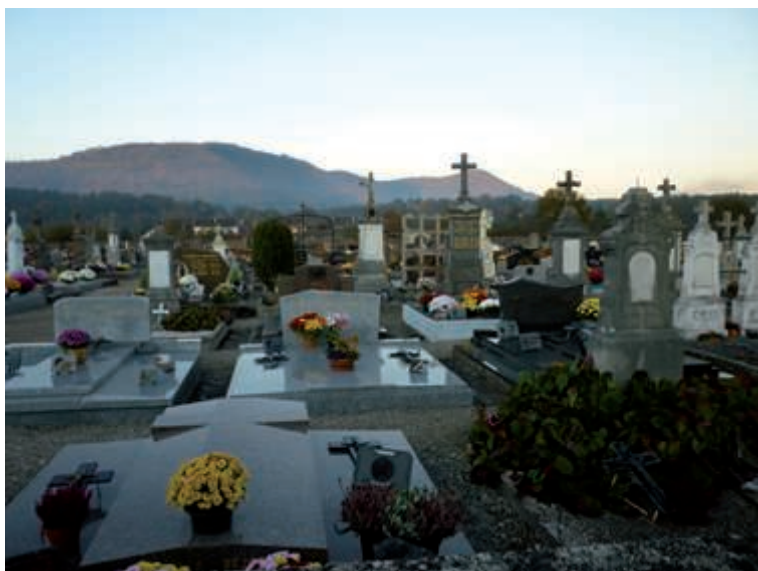
Séance du 15 juin 1930 :

Le conseil décide que chaque commune fera la police de son côté et que l'entretien de l'allée centrale, le chemin d'accès, les portes, la pompe se fera par moitié par les deux communes. Il propose M. Camille GEORGE comme commissaire enquêteur dans l'enquête de commodo et d'incommodo.

Séance du 11 novembre 1930 :

M. le Maire informe le conseil que le nouveau cimetière est terminé et demande à M. le Préfet l'autorisation de désaffecter l'ancien. Confirmation du règlement en harmonie avec l'ordonnance du 6 décembre 1843 et des prix des concessions.

Le 2 janvier 1931, les premières concessions sont achetées, les transferts de sépultures sont autorisés et pris en charge par la commune. Il a tout de même fallu plus de six années, seize réunions de conseil municipal, et combien de discussions parfois houleuses pour finaliser le projet.



La partie de Nayemont les Fosses dans le cimetière

La vie du village

Le fleurissement de notre commune

Il est toujours très agréable en allant à son travail ou en se promenant d'apprécier son village et ses maisons bien fleuries et bien entretenues.

Cette année, nous avons perpétué la tradition de la remise des récompenses des maisons fleuries après la commémoration du 11 novembre. Les membres de la commission environnement ont voulu étendre les critères de sélection des propriétés

méritantes en considérant non seulement la beauté et la qualité du fleurissement mais aussi l'aspect paysagé de l'ensemble et l'entretien du site. Nous avons effectué un premier passage lors de la distribution du bulletin municipal en juin 2012 et un deuxième passage le 27 juillet 2012. Les cinq lauréats du concours ont reçu un bon d'achat de fleurs de 80 € pour le premier à 20 € pour le dernier à retirer auprès des établissements Bastien à Lusse.

M^{me} Eliane MARCOT a remporté le premier prix (photo ci-dessous). Viennent ensuite dans l'ordre :

- ✓ M. et M^{me} Philippe PIERRON,
- ✓ M. et M^{me} Michel VILLAUME,
- ✓ M. et M^{me} Sébastien SCHAAL,
- ✓ M. et M^{me} Roland THOMAS.

Nous les remercions pour la touche qu'ils apportent à notre village, sans oublier ceux qui n'ont pas été sélectionnés mais qui le seront peut-être l'année prochaine...



La maison de M^{me} MARCOT, gagnante 2012



Massif bien fleuri au centre de Nayemont

Le fleurissement de notre commune a été particulièrement réussi cette année. Nous avons dopé les jardinières en évacuant l'ancienne terre et en les remplissant par un nouveau terreau. Par ailleurs, nous avons étendu certains massifs. Le choix des fleurs, sur les conseils de notre nouveau fournisseur, a aussi été prépondérant.

Nous remercions les employés municipaux pour le sérieux et le professionnalisme qu'ils apportent au fleurissement de la commune et également M^{me} GIRARDOT qui, chaque année, fleurit et entretient le calvaire du Chemin du Spitzemberg. Nous avons sensiblement augmenté le budget fleurissement mais pour un résultat très positif.



Massif à Dijon

Cérémonie du 11 novembre



C'est en présence d'une foule nombreuse et d'un détachement conséquent de sapeurs-pompiers que s'est déroulée la cérémonie du souvenir du 11 novembre, malgré une météo humide et fraîche.



La vie du village

Une semaine d'élus

L'histoire commence le dimanche soir à 21^h30 par un appel téléphonique : "des vaches sont sur le chemin des Goutys". Expérimentés sur le sujet, le maire et les adjoints possèdent une liste de propriétaires potentiels. Nous n'avons pas d'agriculteurs sur la commune, mais uniquement des parcs et cultures d'exploitants agricoles extérieurs. C'est d'ailleurs très bien pour notre environnement paysagé. Un agriculteur répond "je vais voir si ce sont les miennes, si je ne vous rappelle pas c'est que je les ai rentrées dans le parc".

Lundi à 7^h30, nouvel appel "les vaches sont sur la route". Mobilisation du maire et d'un adjoint pour sécuriser leur divagation. Après recherche d'un autre agriculteur, voilà les élus vachers contraints de garder puis d'aider l'agriculteur à rentrer 9 vaches au parc distant de 500 m !



Le 2^{ème} adjoint, aux prises avec les vaches !

Le mardi, nouvel appel : il s'agit de 2 chiens en divagation à proximité de l'école des Basses-Fosses. 2 élus parviennent difficilement à les diriger vers Dijon, puis vers le village et identifient enfin leur propriétaire. Drôle de jeu de piste !

Ce même mardi, autre fait divers : une panne importante sur une ligne haute tension prive d'électricité une partie du secteur village. Grâce à la réactivité des

techniciens d'EDF, un camion avec groupe électrogène venu de Nancy est mis en place pour assurer le relais en énergie électrique jusqu'au mercredi après-midi. Il a fallu rapidement, avec la collaboration de riverains, avertir tous les habitants concernés par le problème.

L'histoire ne s'arrête pas là...

Encore récemment, un habitant vigilant nous informe à 8^h30 qu'un cochon japonais noir domestique est en divagation. Mobilisation générale pour retrouver le propriétaire et capturer l'animal afin de le protéger. Il aura fallu 15 appels téléphoniques, y compris vers Pair-et-Grandrupt, pour qu'un voisin du propriétaire nous informe de la disparition. Enfin, la propriétaire peut récupérer son animal à 300 m de chez elle. Toute une agitation dont on se passerait bien !

Encore un appel téléphonique de la gendarmerie à 1^h30 pour signaler un cheval sur la route. Question, que faire à cette heure-là avec un cheval ? Les recherches, auxquelles nous sommes habitués, commencent tôt. Mais le gros soucis c'est d'enfermer l'animal dans un parc : attention, pas avec un autre de sexe opposé ! Ouf, une fois de plus la propriétaire est retrouvée.

Moralité : propriétaires d'animaux domestiques ou d'agriculture, merci d'être vigilants avec vos clôtures ou gardiennages. Il en est de même pour les chiens ou chats qui divaguent et génèrent des désagréments à vos voisins !

La tolérance a des limites à ne pas franchir, pour des préoccupations dont on se passerait.



Un ravissant petit cochon japonais

La vie du village

Halloween



Un groupe déguisé prêt à se mettre en quête de friandises

On peut penser ce que l'on veut de cette festivité, mais une chose est sûre, elle réjouit les enfants. Imaginez : ils préparent les déguisements endiablés, ils attendent la tombée de la nuit ce 31 octobre, ils s'équipent tous ou presque de lampes électriques.

Et les voilà, cheminant ici ou là dans les rues de Nayemont, par groupes de 2 à 5, formant une équipe de copains, copines, en visite, politesse oblige, chez nos habitants.

La collecte de bonbons, gâteaux, chocolats, contribue à rendre cet amusement très sain et à se souvenir de cette belle soirée. C'est sans doute mieux que les yeux devant un écran et en plus on en profite pour faire plus ample connaissance avec des voisins.

Des animaux gênants : les sangliers

Notre cadre de vie rural doit parfois supporter des inconvénients dont on pourrait se passer. Et lorsque c'est trop, on se fâche. En effet, les dégâts provoqués par les sangliers cette année sont considérables. Plus d'une vingtaine de propriétaires sont concernés ainsi que des terrains publics. Il est parfois difficile de remettre son terrain en état, surtout si on est âgé ou handicapé.

L'association des chasseurs locaux fait ce qui lui est autorisé. Elle dispose de 16 bracelets de tir de sangliers en battues ou

à l'affut. Mais le problème n'est pas aussi simple et le maire a alerté par courrier Madame la Préfète des Vosges, car les laies ont souvent 2 portées annuelles de 6 à 8 marcassins. Alors, imaginez-vous 2 laies dans votre pelouse quand vous dormez... Le réveil est surprenant !

Or le tir de ceux-ci étant interdit, la sédentarisation de ces populations nourissantes est plus forte.

Il faut aussi prendre conscience qu'on ne peut pas s'inquiéter voire plus, de rencontrer les chasseurs équipés de leur

fusil et attendre d'eux qu'ils nous abattent ces animaux indésirables dans nos propriétés. Bien entendu, il faut rester cohérent et espérer une évolution des réglementations.



Des assistantes maternelles près de chez vous

Si vous cherchez une assistante maternelle, la mairie est à même de vous donner la liste des assistantes agréées de Nayemont les Fosses, mais aussi celles des communes

de la communauté de communes (environ 43). A Nayemont, nous avons une assistante nouvellement agréée : Laurence JEANMAIRE 297, Chemin de la Chênaie



La vie du village

Cartes d'identité

N'oubliez pas de vérifier la date de péremption de votre carte d'identité ou celle de vos enfants. Que de surprises désagréables, voire lourdes de conséquences, quand ce document perdu ou périmé est obligatoire. Compte-tenu des délais d'obtention d'une nouvelle carte (3 à 4 semaines), il est très gênant d'annuler un voyage en avion à la dernière minute.

N'oubliez pas de demander une carte pour vos très jeunes enfants, le passage de frontière avec le seul livret de famille, risque d'être insuffisant.



Liste électorale

Nouveaux habitants, venez vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre. Comme tous les ans, sa mise à jour est validée par la commission électorale communale. Elle est constituée du Maire et de deux habitants désignés par les services de tutelle (Préfecture et Tribunal) : MM. Georges THIBAUD et Claude CHAPPELLE. Si, dans la famille, vos enfants ont élu domicile ailleurs, pensez à leur dire de s'inscrire dans leur nouvelle commune de résidence avant cette date, car ils risquent d'être radiés de la liste de Nayemont les Fosses.

Habiter mieux

Habiter mieux, des aides pour des travaux de rénovation énergétique...

Un programme d'aides, nommé "Habiter mieux en Déodaté", est en train d'être mis en place sur la communauté de communes. Il est porté par la Maison de l'Emploi de la Déodaté. Il s'adresse aux propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes, dont le logement a plus de 15 ans. Il consiste en un accompagnement technique et financier à la réalisation de travaux (par

des professionnels) de rénovation thermique, garantissant une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25 %.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter au bulletin intercommunal qui y consacre une page. Vous pouvez également joindre M. Xavier TIBLE à la Maison de l'Emploi de la Déodaté :

- ✓ par téléphone, au 03 29 58 47 56
- ✓ par mail, à

xavier.tible@mde-deodaté.fr

Autorisations de sortie du territoire

Ce document est nécessaire si votre enfant mineur souhaite aller à l'étranger. Le papa ou la maman doit se rendre à la mairie avec la carte d'identité de l'enfant.

Attention, la carte d'identité doit être en cours de validité ! Ce serait regrettable qu'il ne puisse pas partir à cause d'une carte d'identité périmée.

Départ des CM2 pour la 6^{ème}

Les 18 élèves de la classe CM2 de M^{me} PERRIN ont quitté le RPI en juin dernier. C'était l'occasion de leur souhaiter bonne réussite dans leurs études en partant pour la 6^{ème}.

Le président et le vice-président du RPI leur ont remis un poster comportant les articles de la déclaration des droits de l'enfant éditée par l'imagerie d'Epinal. Il leur fut rappelé avec quelques recommandations sur leur nouvelle vie de collégien, qu'il y a des droits, mais aussi des devoirs envers la société.



Les enfants de CM2 qui vont quitter le RPI

Ordures ménagères

Vétusté de votre bac à ordures ménagères ? Dans la nouvelle organisation de la tarification incitative des ordures ménagères, actuellement à l'étude, on risque de s'acheminer vers un nouveau système de levée des bacs. Ils devront répondre à des critères précis dont le choix est en cours. Si vous devez changer votre bac vétuste, attendez courant 2013 pour le faire, cela vous évitera probablement un investissement inadapté.

Dans notre démarche de réduction des déchets, donnons une nouvelle vie aux vêtements et chaussures dont on veut se séparer. Des conteneurs spécifiques, gérés par Emmaüs, sont à votre disposition à la déchèterie.

La vie du village

Nos concitoyens à l'honneur

Quentin GILLES

Le jour de la cérémonie de la Sainte Barbe, qui cette année se déroulait à Nayemont les Fosses le samedi 24 novembre, était aussi celui de la remise des diplômes. Cette année un sapeur-pompier Nayemontais a été particulièrement félicité. Quentin GILLES, après avoir suivi plusieurs formations et qualifications, s'est vu remettre les diplômes de : chef d'agrès en opérations diverses ; spécialisation feux de forêt ; formateur incendie ; transmission niveau stationnaire.

Félicitations pour ce dévouement et ces compétences au service de tous.



Remise de diplômes à Quentin GILLES

Jean PIERQUET



Jean PIERQUET fait partie de ces gens qui viennent de rencontrer le cancer sur le chemin de leur vie.

Beaucoup à en dire, eh bien il l'a résumé dans un ouvrage qu'il vient d'écrire récemment : "Quand sert un bon moral". Il pourra vous le dédicacer à l'occasion d'une démonstration de volonté comme d'autres aussi savent le faire.

Félicitations à l'auteur.

Travaux à l'école des Basses-Fosses

Certaines assistantes maternelles en rêvaient depuis 20 ans, cela devait un jour arriver !

En effet, derrière cette ancienne porte de grange, c'était la garderie. Les personnels comme les enfants sont heureux

aujourd'hui de profiter de la lumière naturelle dans cet espace de vie extrascolaire, à savoir la garderie et la cantine.

C'est environ 7 000 € HT de travaux qui ont été réalisés cet été pour la rentrée de

septembre, subventionnés à hauteur de 26% par le Conseil Général des Vosges.

Le nouveau cadre de vie obtenu fait le bonheur des petits écoliers et des employées du RPI !



La porte de grange, avant les travaux



La nouvelle fenêtre, source de luminosité dans la garderie

La vie du village

Festivités chez les seniors

Au Zénith à Nancy

Le 1^{er} septembre dernier, le CCAS de Nayemont les Fosses en collaboration avec celui de Pair et Grandrupt avait organisé une sortie au Zénith à Nancy pour un magnifique spectacle : le concert d'André RIEU.

C'est avec l'autocar intercommunal complet que nos seniors ont pu profiter de cette très belle soirée.



Repas annuel



Mardi 4 décembre, les habitants de 65 ans et plus se sont retrouvés pour le traditionnel repas organisé par l'équipe du CCAS, qu'il faut ici remercier.

C'est près de 110 couverts qui ont été servis et réalisés par le traiteur "Le Bon Gîte" de Senones.

Tous ont apprécié cet après-midi bien convivial.

Rendez-vous à l'année prochaine.

La galette 2013

Notez dès à présent sur vos agendas la date du mardi 8 janvier 2013 dès 14^h30.

Si vous avez 60 ans ou plus, alors venez rejoindre l'équipe du CCAS avec

l'association ELAN au centre de loisirs de Nayemont.

Encore un après-midi convivial autour d'une collation. Vous pouvez aussi apporter vos jeux de sociétés.



Loisirs - Associations

Association ELAN

Pour un nouvel ELAN

Depuis juillet dernier, l'association Education Loisirs et Activités de Nayemont (ELAN) s'est renouvelée après le départ du directeur. L'Équipe de bénévoles fidèles a été rejointe par des nouveaux membres, essentiellement habitants de Nayemont, pour que l'animation locale continue.

En effet, les subventions se faisant plus rares, la fréquentation des enfants étant oscillante, le nouveau bureau de l'association s'est trouvé devant de multiples défis, à commencer par les finances à redresser tout en dynamisant et étoffant les activités proposées aux 22 communes environnantes pour le plaisir des plus grands comme des petits.

Au programme depuis la rentrée de septembre : multimédia (vidéo, photos, internet), peinture, yoga, step enfants et adultes, self défense, guitare, "bougez cadencé" (salsa sur rythme de zoumba), art floral... Avec comme grande nouveauté, un centre aéré qui s'est déroulé durant 6 semaines en été pour 130 enfants et pendant les vacances de la Toussaint pour une vingtaine d'enfants.

Par ailleurs, ELAN et le Foyer Rural se sont rejoints pour organiser en novembre le week-end des artistes de Nayemont les Fosses. Ce dernier a connu un grand succès, tant par le nombre d'artistes de Nayemont venus exposer que par le nombre de visiteurs admiratifs de la créativité des auteurs de ces œuvres. Notons que cette année haute en couleur a permis aux visiteurs du dimanche ainsi qu'aux classes des écoles, le lundi, de découvrir quelques démonstrations d'artistes passionnés.

Par ailleurs, gestionnaire des bâtiments confiés par la commune, ELAN optimise l'occupation des locaux au travers des locations et s'assure que chacun puisse s'y retrouver dans les meilleures conditions. C'est par l'implication des 3 salariés à temps partiel, ainsi que des bénévoles ou élus que l'aventure est rendue possible. Une idée, une question ou l'envie de partager un moment associatif et convivial ? Contactez ELAN les après-midi au 03.29.55.59.32.



Les nouveaux membres du bureau d'ELAN. De gauche à droite : Marie FERTIG, Muriel PLEYER, Maryline ROHRBACH, Cécile VAGNEY, Christine ROLLAND



Les organisateurs du week-end des artistes : Pascal ROZÉ, Président du Foyer Rural, et Christine ROLLAND, Vice-Présidente d'ELAN.



Loisirs - Associations

Foyer Rural

Les feux de la Saint Jean



La chavande, entourée de son équipe de constructeurs

Le 30 juin dernier au soir, une pluie diluvienne balaye d'un coup l'aire de loisirs des Goutys, annulant de fait toute la fête au grand désespoir des organisateurs et de la musique.

Petite consolation, nous avons pu admirer la chavande 6 jours de plus, nous narguant fièrement avec ses douze signes de l'horoscope.

Le vendredi 6 juillet à partir de 21^h00, les habitants de Nayemont et des environs sont venus nombreux voir l'embrasement de la chavande, après la traditionnelle procession aux flambeaux et la lecture de l'origine de la fête du solstice d'été, à l'époque du culte du feu.

Les marches

du Foyer Rural

Pour établir un bilan de l'année 2012, 25 sorties eurent lieu pour un effectif global de 359 personnes.

Ces randonnées furent très appréciées, entre autres la journée pique-nique à la tour du Faudé près d'Orbey.

Qu'avons-nous de plus beau que ce cadre de montagnes entourant le Val de Galilée ? Tous les adhérents sont prêts à continuer en 2013.

Le Foyer Rural souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et espère, pour 2013, animer toujours mieux notre beau village.

Exposition des arts

Les deux associations ELAN et Foyer Rural se sont unies pour présenter une exposition plus fournie en quantité et qualité.

Sous l'impulsion des organisateurs et organisatrices qui ne ménagèrent pas leur temps, le déroulement, aussi bien préparatif que fonctionnel, fut satisfaisant pour le bien-être des peintres et des sculpteurs.

Nous avons pu admirer les différentes œuvres exposées ainsi que l'excellente prestation de la peinture sur soie. Nous remercions encore M. Roland BEDEL, Vice-Président du Conseil Général des Vosges, et M. Patrice FÈVE, Maire de Nayemont les Fosses, pour leurs encouragements, la commune pour les rafraîchissements et le Foyer Rural pour les petits fours toujours appréciés de tous, confectionnés par la famille JACQUEY.



De très belles œuvres réalisées en peinture sur soie

Le vide grenier

L'aire de loisirs des Goutys s'est remplie, ce dimanche 15 juillet, par un étalage hétéroclite d'une quinzaine de particuliers assidus.

Malheureusement, cette manifestation fut encore bien arrosée écourtant de ce fait la présence des stands hors abri.

Saint Nicolas

Le défilé de Saint Nicolas a eu lieu le dimanche 9 décembre. Rendez-vous a été donné aux petits et grands au centre de loisirs des Goutys, où un goûter avec animation pour les petits, vin chaud pour les grands, a été servi.

Les écoles

Semaine du goût à la maternelle

Durant la semaine du goût, du 15 au 19 octobre 2012, les enfants des Petite Section, Grande Section et CP ont joué aux petits cuisiniers !



Tartes et compotes de pommes, soupe de légumes, salade de fruits ont été réalisées et savourées durant cette semaine !

Vive la semaine du goût !

Week-end des arts



Suite au week-end des arts, les enfants des classes de Petite Section, Grande Section, CP et CE1 sont allés le lundi 12 novembre 2012 au centre de loisirs des Goutys pour admirer les différentes œuvres des artistes de Nayemont. Ils ont pu assister à quelques démonstrations, notamment de peinture sur soie, de peinture à l'eau et de sculpture.

Les enfants étaient ravis !

Informations pratiques

Horaires d'ouverture

Bibliothèque

Mardi : 17^h00 - 18^h00
Mercredi : 17^h00 - 18^h00
Samedi : 10^h00 - 11^h30

Mairie

Mercredi : 09^h00 - 12^h00
Jeudi : 17^h30 - 19^h00
Samedi : 09^h00 - 12^h00



Mairie de Nayemont les Fosses

150, Allée de la Mairie

88100 NAYEMONT LES FOSSES

03.29.56.20.42

03.29.55.23.44



nayemontlesfosses@free.fr

<http://nayemontlesfosses.free.fr>



03.29.51.71.87



Déchetterie



Du 01.04 au 31.10

09^h00 - 12^h00

14^h00 - 19^h00

14^h00 - 19^h00

09^h00 - 12^h00 et 14^h00 - 19^h00

Lundi

Mercredi

Vendredi

Samedi

Du 01.11 au 31.03

09^h00 - 12^h00

14^h00 - 17^h00

14^h00 - 17^h30

09^h00 - 12^h00 et 14^h00 - 17^h30

Numéros utiles

Samu : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
EDF : 0810.333.088
Syndicat des eaux : 06.83.33.72.41



Travaux de jardinage

Jours ouvrables : 08^h30 - 12^h00 et 14^h30 - 19^h30

Samedis : 09^h00 - 12^h00 et 15^h00 - 19^h00

Dimanches et jours fériés : 10^h00 - 12^h00

La collecte des ordures ménagères du jeudi 9 mai 2013 (Ascension) sera assurée normalement. Les années précédentes, elle était reportée au samedi.

Horaires des écoles



Nayemont centre :

08^h25 - 11^h15 et 13^h35 - 16^h45

Basses-Fosses :

08^h15 - 11^h20 et 13^h45 - 16^h40

Pair et Grandrupt :

08^h05 - 11^h20 et 13^h55 - 16^h40

Organisé par la JECD, le Grand Prix Cycliste Nayemont les Fosses se déroulera le lundi 1^{er} avril 2013 (lundi de Pâques) après midi.

En cas d'urgence...

Patrice FÈVE :



03.29.55.16.87

Jean-Claude ANDRÉ :



03.29.56.38.76

François DURAIN :



03.29.56.18.82

Bonnes fêtes à tous...